Santé au travail

FORMATION INTERCANTONALE

PROGRAMME 2009

à l'intention des
EMPLOYEURS ET TRAVAILLEURS
des cantons de Berne, Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud

Organisation:

Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi)

Les accidents du travail et autres atteintes à la santé des travailleurs, tant psychiques que physiques, coûtent très cher. Les inspections cantonales du travail, regroupées au sein de la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi), vous proposent une série de cours pour vous aider à identifier les risques professionnels et vous donner des outils pratiques pour les prévenir.

L'objectif est de protéger l'intégrité physique et psychique des individus avec pour conséquence moins de souffrance, mais aussi une amélioration de la motivation et des performances. La santé des entreprises et les efforts pour préserver l'emploi sont indissociables du maintien de bonnes conditions de travail.

Les inspections cantonales du travail - vos partenaires

pour une prévention efficace des risques professionnels !

PROGRAMME DE 8 THÈMES DE COURS

qui peuvent être choisis séparément.

Si vous êtes intéressé par une thématique qui n'est pas proposée par votre canton ou que la date ne vous convient pas, vous pouvez vous inscrire à un cours organisé par une autre inspection.

Consultez le programme de votre canton, mais également ceux des autres cantons membres de la CRTi et inscrivez-vous auprès de l'inspection cantonale organisatrice!

COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

Au sens de la directive MSST sur l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité, les entreprises doivent s'organiser pour éviter les atteintes à la santé physique et psychique de leurs employés. Les enjeux sont importants compte tenu de l'impact direct des conditions de travail sur le bien-être, la motivation et la santé du personnel, sur la qualité des prestations et les performances de l'entreprise. L'employeur est responsable de la mise en œuvre des mesures adéquates pour prévenir les risques professionnels.

Les connaissances seront évaluées par un test, un certificat sera délivré.

Les groupes seront limités à 25 participants maximum.

OBJECTIFS

Être capable:

- de dresser l'inventaire des dangers et de les évaluer
- de se familiariser avec des outils tels que: listes de contrôle, méthode d'analyse des risques / des accidents, rapports d'accidents, statistiques...
- d'élaborer un concept de santé et de sécurité au travail adapté à l'entreprise
- de combattre les risques à la source, réduire ceux qui ne peuvent être évités et appliquer les mesures de prévention adaptées

PRIX
CHF 300.-
par personne
pour les deux jours

FR, GE, JU, NE, VS, VD

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"

avec la troupe théâtrale

Le Caméléon

Le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est un comportement importun, souvent dicté par la volonté de l'auteur d'affirmer son pouvoir. C'est un problème qui n'est pas toujours traité avec la rigueur et la confidentialité requises, car il renvoie au ressenti des personnes qui en sont victimes. 28% des femmes et 10% des hommes se sont sentis sexuellement harcelés durant leur parcours professionnel. Ce sont les chiffres que révèle une enquête réalisée en Suisse en 2007 par le Secrétariat d'Etat à l'Économie (SECO) et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG).

Tant la loi sur l'égalité (LEG) que la loi sur le travail (LTr) imposent à l'employeur de prendre des mesures adéquates pour prévenir toute forme de discrimination sexiste. En adoptant une position claire contre le harcèlement sexuel et en diffusant une déclaration de principe sur la question, l'employeur s'acquitte d'une obligation légale qui lui incombe et réduit ainsi le risque d'apparition de tels comportements dans son entreprise. S'il permet aux victimes de s'adresser en toute confidentialité à une personne de confiance et prend des sanctions contre l'auteur incriminé, il instaure un bon climat de travail et se protège contre d'éventuelles actions en justice fort coûteuses.

OBJECTIFS

- Rappeler la responsabilité du chef d'entreprise au sens de la LTr et de la LEG
- Savoir déceler toute forme de discrimination sexiste ou comportement déplacé
- Se familiariser avec les démarches à entreprendre pour traiter des cas de harcèlement sexuel
- Passer en revue les mesures de prévention possibles et la documentation disponible

avec le soutien du BFEG

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

La forme interactive de cette manifestation, sous la houlette de la troupe théâtrale Le Caméléon et avec les spécialistes de la prévention du harcèlement sexuel, permettra aux participants de mieux appréhender les comportements, gestes ou actes qui peuvent être perçus comme déplacés ou non désirés et qui doivent être clairement réprimés.

Les saynètes mettront en lumière les problématiques suivantes:

- Quelle dynamique se met en place dès qu'une victime se confie à un collaborateur ou au responsable RH, à une personne de confiance?
- Comment se transforment les situations/relations dès le moment où un comportement de harcèlement sexuel a été refoulé par la victime?
- Comment traiter une plainte et respecter la confidentialité de l'affaire?
- Quels problèmes doivent gérer les collaborateurs/trices d'une victime de harcèlement sexuel qui a quitté l'entreprise?

PRIX
CHF 75.-
par personne

FR, GE, JU, NE, VD

LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)

PRIX
CHF 75.-
par personne

La protection des jeunes travailleurs mérite une attention toute particulière. Elle est justifiée notamment par le fait que cette population se trouve encore dans une phase de croissance physique, que les jeunes ne connaissent pas les ficelles du métier et que, par là même, certains travaux doivent être considérés comme préjudiciables à leur santé.

A cet effet, la nouvelle ordonnance 5 relative à la loi fédérale sur le travail, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT5) du 28 septembre 2007 réglemente la protection de la santé des jeunes travailleurs de moins de 18 ans et fixe certaines limites quant à leur emploi. Les éléments principaux de protection des jeunes portent sur la limitation de la durée du travail en fonction de l'âge du jeune travailleur et l'interdiction du travail de nuit et du dimanche. De plus, il est également interdit d'occuper des jeunes gens à des travaux particulièrement dangereux. Des exceptions permettent cependant d'assurer la formation professionnelle de manière satisfaisante.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les participant-e-s aux règles de protection des jeunes travailleurs
- Passer en revue les dispositions de l'OLT5
- Identifier les points les plus sensibles relatifs à la protection des jeunes travailleurs
- Utiliser des outils simples permettant en tout temps de connaître les dispositions de protection des jeunes travailleurs en fonction de leur âge

BE, FR, JU, NE

TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!

PRIX
CHF 75.-
par personne

Les "50 ans et plus" constituent une catégorie de travailleurs auxquels sont attachés de nombreux préjugés qu'il s'agit de dissiper. Ces inquiétudes s'attachent aussi bien à l'engagement de ces travailleurs qu'à leur maintien au poste de travail adapté.

Les problèmes de santé au travail ainsi que les méthodes d'apprentissage et de transmission des connaissances spécifiques aux employés en fin de carrière sont à prendre en compte dans la gestion de l'entreprise et l'organisation du travail. Ainsi, les seniors s'inscrivent harmonieusement dans des équipes constituées de collaborateurs d'âges différents.

OBJECTIFS

- Établir, pour les chefs d'entreprise, un diagnostic objectif des "forces et faiblesses" des 50 ans et plus
- Faire le point sur les résultats de la recherche sur l'enjeu de l'âge au travail
- Présenter les actions de prévention pour faciliter le maintien en activité des seniors
- Présenter les nouveaux outils de la formation continue et du perfectionnement professionnel à l'usage des seniors
- Sensibiliser les entreprises à la gestion des âges, à l'accès à l'emploi des seniors et à leur maintien dans l'emploi
- Encourager la non-discrimination par l'âge au recrutement
- Sensibiliser les employeurs aux effets psychosociaux de la perte d'emploi et à la problématique de recherche d'emploi à 50 ans et au-delà
- Promouvoir l'aménagement des fins de carrière

FR, NE, VS

RÉUSSIR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

Les nouveaux employés, qu'ils soient embauchés pour une durée fixe ou indéterminée, se retrouvent plongés du jour au lendemain dans un contexte dont ils ignorent presque tout: de nouveaux collègues, de nouvelles procédures de travail, de nouveaux locaux, etc. Les manières de faire diffèrent grandement d'une entreprise à l'autre, il ne suffit pas de connaître son métier pour ne pas être dépaysé. Les statistiques nationales établies par la SUVA montrent que les nouveaux employés ont un risque deux fois plus élevé d'être victimes d'un accident du travail que les employés "assimilés". Ils sont également plus vulnérables en ce qui concerne les atteintes à la santé de manière plus générale. Ce cours a pour but de faire prendre conscience des enjeux fondamentaux des politiques d'accueil, tant pour l'équilibre de l'entreprise que de ses employés. Les aspects abordés mettent en évidence les principales questions qui se posent concrètement aux entreprises et devraient leur permettre de mettre sur pied leur propre démarche ou d'effectuer un "audit" des procédures existantes.

PRIX
CHF 75.-
par personne

OBJECTIFS

- Se familiariser avec les recommandations et principes théoriques sur l'accueil
- Reconnaître les répercussions de l'accueil sur la sécurité et la santé des travailleurs
- Identifier les points à prendre en considération lors de l'organisation de l'arrivée d'un nouveau

BE, JU

LE CLIMAT DES LOCAUX DE TRAVAIL

L'environnement de travail n'est pas uniquement déterminé par le processus de travail, les installations utilisées ou les produits mis en œuvre. La qualité de l'environnement de travail influe directement sur la santé des travailleuses, travailleurs, employées et employés. Les facteurs constitutifs du climat sont nombreux: température, degré d'humidité, empoussièrement, éclairage, bruit plus ou moins variable et intense, présence de micropolluants dans l'atmosphère. Ils sont également influencés par les conditions climatiques extérieures et les systèmes de ventilation lorsqu'ils sont disponibles. La maintenance des bâtiments et des installations de ventilation, mais également le nombre de personnes occupées sont également des facteurs qui influencent le climat des locaux. L'ordonnance 3 relative à la loi fédérale sur le travail (OLT3) traite de la ventilation naturelle et artificielle des locaux de travail. Les différents paramètres doivent être calculés et réglés les uns par rapport aux autres de telle façon que le climat dans les locaux soit adapté à la nature du travail et ne soit pas préjudiciable à la santé.

PRIX
CHF 75.-
par personne

OBJECTIFS

- Connaître les paramètres importants relatifs au climat dans les locaux de travail
- Comprendre les interactions entre ces différents paramètres
- Se familiariser avec les éléments principaux à traiter pour éviter les problèmes de climat
- Connaître les moyens à disposition pour évaluer les conditions climatiques au poste de travail

GE, JU

STRESS, ANGST UND BURNOUT IN UNTERNEHMEN -
VERANTWORTLICHKEITEN UND LÖSUNGEN IM RAHMEN DES BETRIEBLICHEN GESUNDHEITSMANAGEMENTS

Stress, Angst und Burnout verursachen in offener und verdeckter Form hohe Kosten für Unternehmen. Eines der Konferenzziele ist, die verdeckten Symptome und ihre Auswirkung auf die Leistungsbereitschaft und das Arbeitsklima anhand von Beispielen aufzuzeigen. In einem parallelen Schritt werden die Rolle und Optionen des betrieblichen Gesundheitsmanagements in einer Gesamtübersicht dargestellt. In Workshops werden wir gemeinsam die Möglichkeiten und Grenzen von betrieblichen Gesundheitsmassnahmen erarbeiten und Optionen zur Stressprävention erkennbar machen.

KOSTEN
CHF 75.-/
Person

AUSBILDUNGSZIELE

- Schaffung einer Gesamtübersicht über die tragenden Elemente des betrieblichen Gesundheitsmanagements
- Frühe Symptome, mehrdimensionale Auswirkungen von Stresserkrankungen und Einbindung der Prävention in das betriebliche Gesundheitsmanagement
- Ausblick: Möglichkeiten der Früherkennung und der Risikoeinschätzung bei der Rekrutierung/Beförderung

VS

LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE:
UNE OCCASION RÉELLE DE BÉNÉFICE

La mise en œuvre d'une politique cohérente de prévention dans l'entreprise passe par différentes étapes successives: sensibilisation, analyse de la situation existante et des dangers existant dans l'entreprise, prise de conscience et recherche de solutions, choix d'objectifs à atteindre et prise de mesures adéquates. La promotion de la santé et de la sécurité dans l'entreprise se heurte toutefois régulièrement à une certaine perplexité des employeurs, notamment de la part des patrons de PME. Pourtant, il est démontré que les investissements consentis à la prévention sont rentables, non seulement sur un plan humain en évitant des accidents professionnels et d'autres atteintes à la santé, mais également sur un plan purement économique dans l'entreprise. Rien n'est plus parlant que l'exemple. Des intervenants provenant de diverses branches d'activité exposent les démarches qu'ils ont suivies et les résultats concrets qu'ils ont obtenus, y compris sur un plan de la pure rentabilité économique.

PRIX
CHF 75.-
par personne

OBJECTIFS

- Sensibiliser les employeurs à la nécessité d'une politique de prévention
- Présenter diverses expériences réussies et rentables de prévention en santé et sécurité au travail
- Souligner les avantages économiques que la promotion de la santé et de la sécurité présente pour l'entreprise

GE, VD

CALENDRIER 2009

BERNE

LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)	Mercredi 22 avril 2009 (13h30 - 17h30)
RÉUSSIR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS	Jeudi 10 septembre 2009 (13h30 - 17h30)

FRIBOURG

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"	Mardi 17 mars 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Mardi 13 octobre et mardi 20 octobre 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)
LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)	Jeudi 5 novembre 2009 (13h30 - 17h30)
TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!	Mardi 17 novembre 2009 (13h30 - 17h30)

GENÈVE

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"	Mardi 24 mars 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Mardi 21 avril et mardi 28 avril 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)
LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE: UNE OCCASION RÉELLE DE BÉNÉFICE	Mardi 19 mai 2009 (13h30 - 17h30)
LE CLIMAT DES LOCAUX DE TRAVAIL	Mardi 2 juin 2009 (13h30 - 17h30)

JURA

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"	Mardi 3 mars 2009 (13h30 - 17h30)
RÉUSSIR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS	Mardi 12 mai 2009 (13h30 - 17h30)
LE CLIMAT DES LOCAUX DE TRAVAIL	Mercredi 17 juin 2009 (13h30 - 17h30)
LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)	Jeudi 27 août 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Jeudi 10 septembre et jeudi 24 septembre 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

NEUCHÂTEL

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"	Jeudi 26 mars 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Mardi 19 mai et jeudi 28 mai 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)
LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)	Mardi 15 septembre 2009 (13h30 - 17h30)
TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!	Jeudi 29 octobre 2009 (13h30 - 17h30)

VAUD

THÉÂTRE-FORUM "AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL"	Vendredi 27 février 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Jeudi 19 mars et vendredi 3 avril 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)
LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L'ENTREPRISE: UNE OCCASION RÉELLE DE BÉNÉFICE	Vendredi 15 mai 2009 (13h30 - 17h30)

VALAIS

STRESS, ANGST UND BURNOUT IN UNTERNEHMEN - VERANTWORTLICHKEITEN UND LÖSUNGEN IM RAHMEN DES BETRIEBLICHEN GESUNDHEITSMANAGEMENTS	Mardi 2 juin 2009 (13h30 - 17h30)
TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!	Mardi 22 septembre 2009 (13h30 - 17h30)
COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)	Lundi 23 novembre et lundi 30 novembre 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

BERNE

• LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)

(Réf. JT-BE)

Date: Mercredi 22 avril 2009 (13h30 – 17h30)

Lieu: Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Les Lovières 13, 2720 Tramelan

Intervenante: Mme Deborah Balicki, juriste, Département fédéral de l'économie (DFE), Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), Berne

• RÉUSSIR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

(Réf. AN-BE)

Date: Jeudi 10 septembre 2009 (13h30 – 17h30)

Lieu: Centre interrégional de perfectionnement (CIP), Les Lovières 13, 2720 Tramelan

Intervenants: M. Julien Perriard, psychologue du travail, inspecteur du travail, Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

Le représentant d'une entreprise régionale qui apportera son témoignage

Inscriptions et renseignements

beco – Economie bernoise
Conditions de travail
Sécurité et santé au travail
Hauptstrasse 6 (Château)
Case postale 219
2560 Nidau
Tél. 032 332 84 00
Fax 032 332 84 09
info.travail@vol.be.ch
www.vol.be.ch/beco

FRIBOURG

• THÉÂTRE-FORUM “AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL”

(Réf. HS-FR)

Date: Mardi 17 mars 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Institut agricole de Grangeneuve,
Rue de Grangeneuve 21, 1725 Posieux

Intervenants: La troupe théâtrale Le Caméléon

Mme Inès Boekholt-Förderer,
inspectrice du travail, SPE - Inspection du travail, Fribourg

Mme Véronique Ducret, psychologue,
auteure du film ”Harcèlement sexuel en entreprise” réalisé par le 2ème Observatoire, Genève

Mme Karine Lempen, juriste, Bureau fédéral de l’Égalité entre femmes et hommes (BFEG), Berne

M. Hermogène Toïhen, inspecteur du travail, juriste, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

(Réf. CB-FR)

Dates: Mardi 13 octobre et mardi 20 octobre 2009
(8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Lieu: Institut agricole de Grangeneuve,
Rue de Grangeneuve 21, 1725 Posieux

Intervenants: Les spécialistes de l’inspection cantonale du travail, SPE - Marché du travail, Fribourg

• LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)

(Réf. JT-FR)

Date: Jeudi 5 novembre 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Institut agricole de Grangeneuve,
Rue de Grangeneuve 21, 1725 Posieux

Intervenante: Mme Deborah Balicki, juriste,
Département fédéral de l’économie (DFE),
Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO), Berne

• TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!

(Réf. TV-FR)

Date: Mardi 17 novembre 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Institut agricole de Grangeneuve,
Rue de Grangeneuve 21, 1725 Posieux

Intervenants: à définir

Inscriptions et renseignements

SPE - Marché du travail
Inspection du travail
Boulevard de Pérolles 24
Case postale 189
1705 Fribourg
Tél. 026 305 96 75
Fax 026 305 95 97
www.fr.ch/spe

GENÈVE

• THÉÂTRE-FORUM “AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL”

(Réf. HS-GE)

Date: Mardi 24 mars 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: SIG-Lignon, Auditoire Forum Louis Ducor, 2 Château-Bloch, Le Lignon

Intervenants: La troupe théâtrale Le Caméléon

Mme Véronique Ducret, psychologue, auteure du film “Harcèlement sexuel en entreprise” réalisé par le 2ème Observatoire, Genève

Mme Karine Lempen, juriste, Bureau fédéral de l’Égalité entre femmes et hommes (BFEG), Berne

M. Hermogène Toïhen, inspecteur du travail, juriste, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

(Réf. CB-GE)

Dates: Mardi 21 avril et mardi 28 avril 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Lieu: Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Rue des Noirettes 35, 1227 Carouge, rez-de-chaussée, salle 009

Intervenants: Les inspectrices et inspecteurs du travail de l’Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L’ENTREPRISE: UNE OCCASION RÉELLE DE BÉNÉFICE

(Réf. PS-GE)

Date: Mardi 19 mai 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Rue des Noirettes 35, 1227 Carouge, rez-de-chaussée, salle 009

Intervenants: M. Philippe Ferrari, chargé de sécurité et de protection de la santé, Fondation des services d’aide et de soins à domicile (FSASD), Genève

Dr David Gold, consultant, Gold-Knecht Associates, Genolier

Mme Annick Rieker, co-directrice de Prévention et Maintien de la Santé en Entreprise, PMSE SA, Genève

• LE CLIMAT DES LOCAUX DE TRAVAIL

(Réf. CL-GE)

Date: Mardi 2 juin 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Rue des Noirettes 35, 1227 Carouge, rez-de-chaussée, salle 009

Intervenants: M. Horacio Herrera, hygiéniste du travail, Institut de santé au travail (IST), Lausanne

M. Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

Inscriptions et renseignements

Office cantonal de l’inspection
et des relations du travail (OCIRT)
Rue des Noirettes 35
1227 Carouge
Tél. 022 388 29 29
Fax 022 388 29 39
www.geneve.ch/ocirt

JURA

• THÉÂTRE-FORUM “AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL”

(Réf. HS-JU)

Date: Mardi 3 mars 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Centre professionnel Delémont (CPD), En Dozière, 2800 Delémont

Intervenants: La troupe théâtrale Le Caméléon

Mme Véronique Ducret, psychologue, auteure du film ”Harcèlement sexuel en entreprise” réalisé par le 2ème Observatoire, Genève

Mme Karine Lempen, juriste, Bureau fédéral de l’Égalité entre femmes et hommes (BFEG), Berne

M. Hermogène Toïhen, inspecteur du travail, juriste, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• RÉUSSIR L’ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS

(Réf. AN-JU)

Date: Mardi 12 mai 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Centre professionnel Delémont (CPD), En Dozière, 2800 Delémont

Intervenants: M. Julien Perriard, psychologue du travail, inspecteur du travail, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

Le représentant d’une entreprise régionale qui apportera son témoignage

• LE CLIMAT DES LOCAUX DE TRAVAIL

(Réf. CL-JU)

Date: Mercredi 17 juin 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Centre professionnel Delémont (CPD), En Dozière, 2800 Delémont

Intervenants: M. Horacio Herrera, hygiéniste du travail, Institut de santé au travail (IST), Lausanne

M. Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

• LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)

(Réf. JT-JU)

Date: Jeudi 27 août 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Centre professionnel Delémont (CPD), En Dozière, 2800 Delémont

Intervenants: Mme Deborah Balicki, juriste, Département fédéral de l’économie (DFE), Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO), Berne

M. Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

• COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

(Réf. CB-JU)

Dates: Jeudi 10 septembre et jeudi 24 septembre 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Lieu: Centre professionnel Delémont (CPD), En Dozière, 2800 Delémont

Intervenants: M. Denis Loviat, inspecteur du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

M. Christophe Maillard, inspecteur du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

M. Jean Parrat, hygiéniste du travail, Service des arts et métiers du travail (AMT), Delémont

Inscriptions et renseignements

Service des arts et métiers et du travail
Rue du 24-Septembre 1
2800 Delémont
Tél. 032 420 52 30
Fax 032 420 52 31
www.jura.ch/amt

NEUCHÂTEL

• THÉÂTRE-FORUM “AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL”

(Réf. HS-NE)

Date: Jeudi 26 mars 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), Les Longues Raies 11, 2013 Colombier, salle 011-012, rez-de-chaussée

Intervenants: La troupe théâtrale Le Caméléon

Mme Véronique Ducret, psychologue, auteure du film ”Harcèlement sexuel en entreprise” réalisé par le 2ème Observatoire, Genève

Mme Karine Lempen, juriste, Bureau fédéral de l’Égalité entre femmes et hommes (BFEG), Berne

M. Hermogène Toïhen, inspecteur du travail, juriste, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

(Réf. CB-NE)

Dates: Mardi 19 mai et jeudi 28 mai 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Lieu: Centre cantonal de formation professionnelle des métiers du bâtiment (CPMB), Les Longues Raies 11, 2013 Colombier, salle 011-012, rez-de-chaussée

Intervenants: Les spécialistes du Service de l’inspection et de la santé au travail (SIST), Neuchâtel

• LA NOUVELLE ORDONNANCE SUR LA PROTECTION DES JEUNES TRAVAILLEURS (OLT5)

(Réf. JT-NE)

Date: Mardi 15 septembre 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Arsenal de Colombier, salle théorie A4, 1er étage

Intervenants: Mme Deborah Balicki, juriste, Département fédéral de l’économie (DFE), Secrétariat d’Etat à l’économie (SECO), Berne

M. Jean-Luc Bulliard, collaborateur spécialisé du Service de l’inspection et de la santé au travail (SIST), Neuchâtel

• TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!

(Réf. TV-NE)

Date: Jeudi 29 octobre 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Arsenal de Colombier, salle théorie A4, 1er étage

Intervenants: à définir

Inscriptions et renseignements

Service de l’inspection
et de la santé au travail (SIST)
Rue du Tombet 24
2034 Peseux
Tél. 032 889 68 40
Fax 032 889 62 75
www.ne.ch/sist

VAUD

• THÉÂTRE-FORUM “AGIR POUR PRÉVENIR LE HARCÈLEMENT SEXUEL”

(Réf. HS-VD)

Date: Vendredi 27 février (13h30 - 17h30)

Lieu: Hôtel Continental, Salle Erni, Place de la Gare 2, 1003 Lausanne

Intervenants: La troupe théâtrale Le Caméléon

Mme Véronique Ducret, psychologue, auteure du film ”Harcèlement sexuel en entreprise” réalisé par le 2ème Observatoire, Genève

Mme Karine Lempen, juriste, Bureau fédéral de l’Égalité entre femmes et hommes (BFEG), Berne

M. Hermogène Toïhen, inspecteur du travail, juriste, Office cantonal de l’inspection et des relations du travail (OCIRT), Genève

• COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)

(Réf. CB-VD)

Dates: Jeudi 19 mars et vendredi 3 avril 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)

Lieu: Hôtel Mirabeau, Avenue de la Gare 31, 1003 Lausanne

Intervenants: M. Michel Allimann, inspecteur du travail, ingénieur de sécurité, Service de l’emploi (SDE), Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT), Vaud

M. Bertrand Scholder, inspecteur du travail, ingénieur de sécurité, Service de l’emploi (SDE), Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT), Vaud

M. Vincent Schwab, inspecteur du travail, ingénieur de sécurité, Service de l’emploi (SDE), Contrôle du marché du travail et protection des travailleurs (CMTPT), Vaud

• LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DANS L’ENTREPRISE: UNE OCCASION RÉELLE DE BÉNÉFICE

(Réf. PS-VD)

Date: Vendredi 15 mai 2009 (13h30 - 17h30)

Lieu: Hôtel Continental, Salle Erni, Place de la Gare 2, 1003 Lausanne

Intervenants: M. Patrick Croci, chargé de sécurité du Groupe Gétaz Romang SA, Vevey

M. Yvon Jeanbourquin, responsable des ressources humaines, Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile du Nord vaudois (ASPMAD), Orbe

M. Etienne Junod, chef du Service de prévention des accidents dans l’agriculture (SPAA), Moudon

Inscriptions et renseignements

Service de l’emploi (SDE)
Contrôle du marché du travail
et protection des travailleurs (CMTPT)
Rue Caroline 11
1014 Lausanne
Tél. 021 316 61 31
Fax 021 316 60 36
http://www.vd.ch/emploi

VALAIS

- **STRESS, ANGST UND BURNOUT IN UNTERNEHMEN - VERANTWORTLICHKEITEN UND LÖSUNGEN IM RAHMEN DES BETRIEBLICHEN GESUNDHEITSMANAGEMENTS**

(Réf. SB-VS)

Datum: Dienstag 2. Juni 2009 (13h30 - 17h30)
Ort: Mediathek Wallis, Alfred Grünwald Saal, Schlossstrasse 30, 3900 Brig
Kursleiterin: Frau Dr. Cornelia Nussle, Psychologin FSP, Mitglied OSPP, SGP, SGAOP, Arbeits- und Organisationspsychologische Unternehmensberatung und Coaching

- **TRAVAILLEURS DE 50 ANS ET +: DÉPASSER LES PRÉJUGÉS ET PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES!**

(Réf. TV-VS)

Date: Mardi 22 septembre 2009 (13h30 - 17h30)
Lieu: Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB),1967 Bramois
Intervenants: à définir

- **COURS DE BASE DE SÉCURITÉ ET DE SANTÉ AU TRAVAIL (2 jours)**

(Réf. CB-VS)

Dates: Lundi 23 novembre et lundi 30 novembre 2009 (8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30)
Lieu: Institut universitaire Kurt Bösch (IUKB),1967 Bramois
Intervenants: Les spécialistes du Service de protection des travailleurs et des relations du travail

Inscriptions et renseignements

Etat du Valais
Service de protection des travailleurs
et des relations du travail
Rue des Cèdres 5
1951 Sion
Tél. 027 606 74 00
Fax 027 606 74 04
micheline.maury@admin.vs.ch

VS

PUBLICATIONS CRTi

Outre l'organisation de formations ou d'actions de sensibilisation, la Conférence romande et tessinoise des offices cantonaux de protection des travailleurs (CRTi) publie régulièrement des ouvrages spécifiques sur des questions liées à la santé et à la sécurité au travail, véritables outils ou guides de bonnes pratiques visant à aider les entreprises à mettre en place des politiques de prévention efficaces.

Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des brochures récemment publiées:

- **MSST MODE D'EMPLOI - SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**
  J. Perriard, M. Gisler. Genève, 1ère édition, octobre 2004. 47 pages. CHF 12.–

- **RÉUSSIR L'ACCUEIL DES NOUVEAUX EMPLOYÉS**
  Julien Perriard, inspecteur du travail. Genève, 2007. 36 pages. CHF 15.–

- **LA VIOLENCE AU TRAVAIL**
  J. Perriard, R. Weissbrodt, psychologues du travail. Genève, 2002. 47 pages. CHF 16.–

- **TRAVAIL DE NUIT ET SANTÉ**
  E. Conne-Perréard et J. Parrat. Genève, 2004. 47 pages. CHF 14.–

Pour commander ou télécharger les publications éditées par la CRTi, veuillez consulter le site Internet de l'OCIRT: **www.geneve.ch/ocirt**

CONDITIONS GÉNÉRALES

PUBLIC CIBLE
Chefs d'entreprise, cadres et travailleurs de tous les secteurs d'activité, coordinateurs de sécurité et personnes avec tâches en matière de sécurité et de santé au travail, personnel des ressources humaines et partenaires sociaux.

PRIX
L'inscription est de **CHF 75.–** par personne et par cours, à l'exception de celle pour le Cours de base de sécurité et de santé au travail, fixée à **CHF 300.–** par personne pour les deux jours (repas non inclus).

LIEUX DES COURS
L'adresse est mentionnée dans la page spécifique au programme de chaque canton.

RENSEIGNEMENTS
Renseignements auprès de l'inspection cantonale organisatrice dont les coordonnées figurent dans la page spécifique à son programme.
L'ensemble du programme intercantonal est disponible sur le site **www.geneve.ch/ocirt**

INSCRIPTIONS
Inscriptions en ligne ou au moyen du bulletin d'inscription, à renvoyer sous pli ou faxer à l'adresse de l'inspection organisatrice. Veuillez remplir un bulletin par personne (merci de le photocopier au besoin).

DÉLAIS D'INSCRIPTION
Le nombre de places étant limité, les inscriptions seront prises dans l'ordre d'arrivée.
Le délai pour s'inscrire est fixé à **30 jours avant** le cours. Vous pouvez en tout temps vous renseigner auprès de l'inspection cantonale concernée pour savoir s'il reste des places.

ENREGISTREMENT DES INSCRIPTIONS ET PAIEMENT
Dès réception de votre inscription, par courrier ou en ligne, un accusé de réception vous parviendra, et dans un deuxième temps, une confirmation écrite accompagnée d'un bulletin de versement vous seront adressés par les organisateurs.
En cas de suppression ou report d'un cours, l'organisateur informe les personnes inscrites au plus tard **15 jours avant** la date prévue.

ANNULATION ET REMBOURSEMENT
Toute personne inscrite qui annule sa participation est tenue d'informer les organisateurs, même si elle n'a pas effectué de versement. Aucun remboursement ne sera fait pour les annulations transmises moins de **15 jours avant** la date du cours, sauf cas de force majeure.

ATTESTATIONS / CERTIFICATION
A l'issue de chaque cours, les participants recevront une **attestation de présence**.
Pour le Cours de base de sécurité et de santé au travail, les connaissances seront évaluées par un test sur la base duquel un **certificat** sera délivré.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Veuillez remplir un bulletin par personne (merci de le photocopier au besoin) et le renvoyer sous pli à l'adresse de l'inspection cantonale organisatrice.

ENTREPRISE (raison sociale et adresse):

Nom:

Prénom:

Tél. prof.:

Portable prof.:

E-mail:

Profession:

Date et signature:

Je m'inscris au cours intitulé:

Date(s):

Référence:

Affranchir
s.v.p.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Veuillez remplir un bulletin par personne (merci de le photocopier au besoin) et le renvoyer sous pli à l'adresse de l'inspection cantonale organisatrice.

ENTREPRISE (raison sociale et adresse):

Nom:

Prénom:

Tél. prof.:

Portable prof.:

E-mail:

Profession:

Date et signature:

Je m'inscris au cours intitulé:

Date(s):

Référence:

Affranchir
s.v.p.